

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts-de-France

299 Boulevard de Leeds

CS 90028

59031 Lille Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

KPMG AUDIT NORD
36 rue Eugène Jacquet
59705 Marcq-en-Barœul Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts-de-France

299 Boulevard de Leeds

CS 90028

59031 Lille Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres élus et aux membres de l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts-de-France

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts-de-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4 du paragraphe I « Principaux faits marquants ayant un impact sur le budget exécuté 2020 » de l'annexe des comptes annuels relatif au traitement du report de la taxe d'apprentissage.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres élus et aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Macq-en-Baroeul et Lille, le 27 mai 2021

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit Nord

Frédéric NOIRET
Associé

Deloitte & Associés

Pierre-Marie MARTIN
Associé

ACTIF	Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT	13 881,89	13 881,89		
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	504 887,79	504 887,79		
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	9 019 082,07	7 828 497,96	1 190 584,11	1 314 543,78
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP. AVANCES ET ACOMPTES	6 238 054,03	1 361 479,76	4 876 574,27	4 093 726,93
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS	21 380 434,79	2 109 820,92	19 250 613,87	18 675 243,25
CONSTRUCTIONS	283 584 076,88	138 485 597,09	145 078 479,60	145 320 043,13
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.	18 012 242,69	13 523 543,84	4 488 698,85	3 462 882,93
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	31 483 906,72	27 505 118,24	3 968 788,48	4 210 283,86
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	11 054 895,38		11 054 895,38	33 919 800,20
IMMOBIL. MISES EN CONCESSION AVANCES ET ACOMPTES	277 824 745,89	160 287 488,84	117 557 257,05	97 869 265,14
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS	31 680 279,36	2 787 253,39	28 873 025,97	29 083 907,70
CREANC. RATTACH. A DES PARTICIP.	21 235 587,82		21 235 587,82	20 305 445,79
AUTRES TITRES IMMOBILISES	54 110 581,47	3 169 292,38	50 941 289,11	54 560 451,40
PRETS	2 308 148,22	71 851,04	2 234 497,18	2 589 863,17
PRETS AVCS INTER-SERV. ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	1 074 036,75	780 017,18	294 019,57	281 804,51
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	769 422 861,16	358 408 330,10	411 054 331,06	415 488 281,79
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
MAT. PREMIERES, AUTRES APPROV.	110 102,82		110 102,82	119 972,46
EN-COURS DE PRODUCT.(BIENS)	35 046 876,15	1 905 272,90	33 141 403,16	35 242 283,08
EN-COURS DE PRODUCT.(SERVICES)				
PRODUITS INTERM. ET FINIS				
MARCHANDISES	1 019,88		1 019,88	1 431,63
AVANCES ET ACPTEES VERSI. CDES	127 155,95		127 155,95	136 797,12
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	22 814 156,93	3 503 620,78	19 310 536,15	11 319 280,92
AUTRES	12 915 402,31		12 915 402,31	9 393 273,84
CREANCES DIVERSES (3)	17 710 628,44	2 579 388,98	15 131 237,48	11 001 634,08
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES	49 565 282,91		49 565 282,91	49 232 213,83
DISPONIBILITES	41 689 589,13		41 689 589,13	33 202 296,04
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	502 033,64		502 033,64	832 588,10
TOTAL ACTIF CIRCULANT	189 462 026,26	7 986 282,73	172 473 743,53	150 481 681,01
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	949 934 687,42	366 396 612,83	683 538 074,59	565 969 962,80
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

PASSIF	Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL (Dont capital versé)		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
APPORTS	153 171 442,04	153 171 442,04
ECARTS DE REEVALUATION	2 653 473,55	2 653 473,55
RESERVES :		
RESERVE LEGALE	139 511,14	139 511,14
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	155 326,18	155 326,18
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES	12 851 772,30	12 851 772,30
REPORT A NOUVEAU	149 816 888,56	134 669 841,54
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 264 318,77	15 147 227,02
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	71 560 737,36	69 235 563,32
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	406 613 449,90	378 024 967,08
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT	11 251 592,18	14 231 139,42
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	11 251 592,18	14 231 139,42
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	7 817 613,62	8 063 625,27
PROVISIONS POUR CHARGES	16 518 090,30	19 483 077,99
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	24 335 609,92	27 546 703,26
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT (2)	86 158 306,89	86 813 817,49
- Dont Emprunts	74 018 874,41	73 633 915,99
- Dont Dettes auprès des établissements de crédits	12 141 435,48	13 279 901,50
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	6 447 098,98	8 368 826,46
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	75 053,79	7 991,00
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	8 487 440,33	13 066 856,50
DETTES FISCALES ET SOCIALES	21 445 200,22	16 042 322,01
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	3 596 446,58	6 423 922,01
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
AUTRES DETTES	11 067 994,34	12 979 589,79
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 061 918,48	3 043 858,77
TOTAL DETTES	141 339 422,59	146 147 163,03
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	563 538 074,59	565 969 962,80
(1) DONT A PLUS D'UN AN		
DONT A MOINS D'UN AN		
(2) DONT CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

Budget Exécuté - 31/12/2020
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - CHARGES

	Budget exécuté Exécuté 31/12/2019	Budget Voté Rectifié	Budget exécuté Exécuté 31/12/2020	Différence
	(A) Net	(B) Net	(C) Net	(D) = (C) - (B) Ecart
CHARGES D'EXPLOITATION				
PARTS CONTRIBUTIVES (A)	1 447 839,00			
ACHATS DE MARCHANDISES	2 892 936,60	1 850 000,00	1 194 688,82	(655 331,18)
VARIATION DE STOCK	(288 326,83)	1 678 413,00	221 207,33	(1 352 205,67)
ACHATS MAT. PREMIERES ET AUTRES APPROV.	225 068,09	31 500,00	276 703,55	245 203,55
VARIATION DE STOCK	(2 884,82)		10 655,94	10 655,94
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	31 220 875,18	39 271 965,00	34 468 469,01	(4 803 485,99)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 290 213,39	6 643 988,00	7 843 057,05	1 199 088,05
SALAIRES ET TRAITEMENTS	41 877 771,45	39 643 441,00	38 219 547,88	(1 423 893,12)
CHARGES SOCIALES	22 391 545,64	20 827 557,00	21 735 124,29	907 567,29
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV.				
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORT.	16 157 052,18	13 243 544,00	20 610 951,04	7 267 407,04
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX PROV.				
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROV.	2 154 672,83	291 000,00	1 878 898,27	1 585 898,27
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROV.	1 909 203,38	11 075 839,00	1 192 145,79	(9 883 693,21)
AUTRES CHARGES	6 433 888,05	3 030 278,00	4 832 844,04	902 566,04
CONTRIBUTIONS VERSEES AUX SERVICES				
SOUS-TOTAL (B)	132 262 035,31	138 382 496,00	132 382 273,01	(6 000 222,99)
TOTAL (A + B) = I	133 709 874,31	138 382 496,00	132 382 273,01	(6 000 222,99)
QUOTES-PARTS DE RESULTAT s/OPERATIONS (II)			2 435 648,80	2 435 648,80
CHARGES FINANCIERES				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 256 107,97	97 766,00	976 609,04	878 843,04
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 239 125,77	1 517 041,00	2 137 511,34	620 470,34
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	224,20			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE V.M.P				
TOTAL III	2 495 457,94	1 614 807,00	3 114 120,38	1 499 313,38
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 200 106,26	391 631,00	1 419 498,69	1 027 967,69
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 798 746,32	2 838 700,00	1 084 834,58	(1 753 865,42)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 190 341,50		1 203 000,00	1 203 000,00
TOTAL IV	8 189 194,08	3 230 331,00	3 707 333,27	477 102,27
IMPOTS SUR LES BENEFICES (V)	348 583,73	17 786,00	1 195 815,51	1 178 029,51
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	144 743 110,06	143 245 320,00	142 835 190,77	(410 129,23)
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	15 147 227,02	4 877 804,00	16 264 316,77	11 386 514,77
TOTAL GENERAL	159 890 337,08	148 123 124,00	159 099 506,54	10 976 385,54

Budget Exécuté - 31/12/2020
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT - PRODUITS

	Budget exécuté	Budget Voté	Budget exécuté	Différence
	Exécuté 31/12/2019	Rectifié	Exécuté 31/12/2020	(D) = (C) - (E)
	(A)	(B)	(C)	(D) = (C) - (E)
	Net	Net	Net	Écart
TACFE	38 912 496,00	39 870 398,00	39 831 543,64	(38 854,36)
TACVAE	12 449 711,00	10 386 853,00	10 397 389,08	10 536,08
Contribution reçue				
Reliquats sur exercices antérieurs			44 328,00	44 328,00
1 - Produit fiscal, dotation, contributions	51 362 207,00	50 257 251,00	50 275 260,72	16 009,72
Ventes de marchandises	4 164 443,20	7 031 727,00	10 005 541,47	2 973 814,47
Production vendue (biens et services)	53 257 440,31	53 999 750,00	55 819 787,84	1 820 037,84
2 - Chiffre d'affaires	57 411 883,51	61 031 477,00	65 825 329,31	4 793 852,31
Production stockée	434 314,99	23 734,00	-1 854 907,96	(1 878 841,96)
Production immobilisée				
Ressources d'origine publique et subv. d'exploitation	19 650 724,68	20 380 582,00	21 023 205,92	
- dont : taxe d'apprentissage	6 736 398,75	10 472 401,00	444 496,98	(10 027 904,12)
- : Etat et divers	2 197 325,90	922 144,00	16 045 211,40	15 123 067,40
- : région et autres collectivités	5 264 981,65	8 742 909,00	4 414 417,98	(4 328 491,02)
- : Europe	5 452 028,38	743 128,00	119 079,66	(624 048,34)
Reprise sur provisions et amortissements	9 514 192,19	2 400 249,00	6 068 447,04	5 668 198,04
Transfert de charges	477 217,18	151 300,00	892 708,17	741 408,17
Autres produits	1 882 877,09	600 652,00	675 716,13	75 064,13
Contribution reçue des services				
Quotes parts de résultats sur op. faites en commun	1 105,36			
3 - Sous-total	31 960 431,49	24 056 517,00	28 803 169,30	4 604 028,38
Produits d'Exploitation (1+ 2 +3)	139 734 522,00	135 345 245,00	144 901 759,33	9 556 514,33
Produits des participations	4 727 284,99		1 076 583,98	1 076 583,98
Aut. valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	18 766,61		2 117,76	2 117,76
Autres intérêts et produits assimilés	757 113,65	1 229 140,00	468 924,19	(760 215,81)
Reprise sur provisions	178 862,28		752 882,68	752 882,68
Transfert de charges				
Différences positives de change			13,95	13,95
Produits nets sur cession de valeurs mobilières				
4 - Produits financiers	5 681 717,53	1 229 140,00	2 300 522,54	1 071 382,54
Opérations de gestion	2 289 522,29	374 000,00	2 664 102,11	2 290 102,11
Cessions d'éléments d'actif *	6 952 975,84	5 482 000,00	2 389 514,14	(3 092 485,96)
Quota-part des subv d'invest virées au résultat *	3 763 231,21	5 590 826,00	5 633 399,51	42 573,51
Autres produits exceptionnels *	272 029,38	101 913,00	99 899,83	(2 013,17)
Reprises sur provisions	198 235,40		1 109 970,08	1 109 970,08
Transferts de charges	103,43		342,00	342,00
5 - Produits exceptionnels	13 474 097,55	11 548 739,00	11 897 227,67	346 488,67
Total des produits (1+2+3+4+5)	159 890 337,08	148 123 124,00	159 099 509,54	10 978 385,54
6 - Perte				
Total général (1+2+3+4+5+6)	159 890 337,08	148 123 124,00	159 099 509,54	10 978 385,54

Budget Exécuté - 31/12/2020
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	Budget Exécuté 31/12/2019	Budget Recallé	Prélevé Budget Exécuté 31/12/2020	Variation BE en volume	31/12/2020 en %	Variation Prév en volume	31/12/2020 en %
ELEMENTS D'AUGMENTATION DE LA CAF (A)							
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	4 798 746,32	2 838 700,00	1 084 834,58	-1 753 885,42	-77,4%	-1 753 885,42	-81,8%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	22 687 377,83	24 708 149,00	25 759 804,14	3 062 226,31	13,8%	1 051 455,14	4,3%
Bénéfice de l'exercice	15 147 227,02	4 877 804,00	16 284 318,77	1 117 091,75	7,4%	11 386 514,77	233,4%
SOUS-TOTAL A :	42 613 351,17	32 424 653,00	43 128 957,49	495 406,32	1,2%	10 684 164,48	33,8%
ELEMENTS DE DIMINUTION DE LA CAF (B)							
775 - Produits des cessions d'éléments d'actifs	6 952 976,64	5 482 000,00	2 389 514,14	-4 563 461,70	-85,6%	-3 082 485,86	-56,4%
777 - Quote part des subv d'invest virées au résultat	3 783 231,21	5 590 826,00	5 833 369,51	1 870 168,30	49,7%	42 573,51	0,8%
78 - Reprise sur amortissements et provisions	9 888 989,87	2 400 249,00	9 829 298,80	40 309,89	0,4%	7 829 050,80	313,7%
Perte de l'exercice							
SOUS-TOTAL B :	20 605 196,92	13 473 075,00	17 952 213,45	-2 652 983,47	-12,9%	4 479 138,45	33,2%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	22 008 154,25	18 951 578,00	25 176 744,04	3 148 389,78	14,5%	8 294 988,04	32,7%

Budget Exécuté - 31/12/2020
TABLEAU DES PROVISIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
RUBRIQUES (a)				
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement (participation des salariés)				
Hausse des prix				
Fluctuation des cours				
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif				
Amortissements dérogatoires				
Provision spéciale de réévaluation				
Plus-values réinvesties				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques	8 083 625,27	1 522 615,13	1 788 726,78	7 817 513,62
Provisions pour litiges	371 156,06		114 156,06	257 000,00
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats	1 029 695,24	31 333,28	171 869,67	889 158,65
Autres provisions pour risques	6 682 773,97	1 491 281,85	1 502 700,85	6 671 354,97
Provisions pour charges	19 483 077,99	903 863,94	3 870 845,63	16 516 096,30
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 043 298,88	228 335,34	276 552,57	1 995 081,63
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations (entreprise)				
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	8 904 023,91	675 528,60	2 098 342,21	7 481 210,30
Autres Provisions pour charges	8 535 755,22		1 495 950,85	7 039 804,37
Provisions pour dépréciations	16 516 872,72	2 548 350,47	4 269 726,49	14 796 496,70
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	800 000,00		800 000,00	
Immobilisations financières	6 725 708,20	663 516,58	581 012,81	6 808 213,97
Sur stocks et en-cours	1 923 129,00	361 258,61	379 114,62	1 905 272,99
Sur comptes clients	7 068 035,52	1 515 839,66	2 509 599,06	6 074 076,12
Autres provisions clients (TUP in Event)		8 933,62		8 933,62
TOTAL	44 083 675,98	4 975 829,54	9 929 298,90	39 130 106,62
	Exploitation :	3 069 044,06	8 066 446,14	
	Financière :	694 851,88	752 882,68	
	Exceptionnelle :	1 203 000,00	1 109 970,08	

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

CCIR HAUTS DE FRANCE

Budget Exécuté - 31/12/2020

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 531 065	6 801 888
Dettes fiscales et sociales	11 103 965	9 743 584
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		
TOTAL	14 635 030	16 545 451

CCIR HAUTS DE FRANCE

Exercice au 31/12/2020

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	191 800,00	32 200,00
Autres créances	10 500 748,51	7 621 729,19
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	187 575,16	622 584,78
TOTAL	10 880 123,67	8 276 513,97

CCIR HAUTS DE FRANCE

Budget Exécuté - 31/12/2020
PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	4 061 918
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	4 061 918

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	502 034
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	502 034

COR HAUTE DE FRANCE					
Budget Exécuté - 31/12/2020					
PLAUSES ET PARTICIPATIONS					
Renseignements détaillés sur chaque poste et participation	Capital	Informations financières			Chiffre d'affaires
		Capitaux propres attribués à la société	Combinaison de capitaux étrangers (en %)	Moins évaluation nette de dépense courante (en %)	
1. Plaines (révisées à jour de 2019)					
SCI GRAND MARANT	28 363 000	2 848 573	28 363 000	477 490	4 848 777
ITE EXPLOITATION DES PORTS DE DENTREY	15 000 000	169 304 629	11 962 726	8 295 340	64 674 538
SCI MARGAUX	9 827 000	1 091 844	8 521 606	488 335	64 642
SCI LITTONAL HAUTS DE FRANCE	9 668 000	469 000	9 667 000	159 695	187 000
SAGES	2 814 000	11 531 832	1 521 108	122 282	86 116 466
CRESIMO	2 100 000	482 766	2 100 000	-8 900	0
SOULANEL	2 000 000	1 724 880	1 628 880	1 628 880	51 194 261
ARTON INVESTISSEMENT	873 077	38 797	890 000	33 880	0
SIP 11.11	1 064 570	179 148 490	831 334	8 028 137	66 842 032
ATTRACTIVE VALLENCIENNES	890 000	0	890 000	0	0
AUTRES PLAISES	2 044 400	0	2 400 000	0	0
2. Participations (révisées entre 19 et 2019)					
STOCK	16 076 067	0	3 119 000	0	0
GRAND LILLE BOYANNON	3 273 842	-199 026	1 364 500	-28 884	0
GRAND JEMMAU EXPANSION	1 867 614	-178 849	790 867	-13 613	0
OMEGA	8 898 000	-8 679 462	790 000	-82 620	288 130
COTE OPALE BOYANNON	1 488 000	-282 467	408 000	-48 700	0
SCI ROBERT BESANO	890 700	-478 700	380 473	34 100	264 651
SCI POLECO	280 000	-172 344	100 000	-13 282	88 280
ISABEYNE BENOUCLEZ	280 000	-8 996	100 000	-47 367	891 280
AUTRES PARTICIPATIONS	384 000	0	1 827 400	0	0

COR HAUTE DE FRANCE				
Budget Exécuté - 31/12/2020				
PLAUSES ET PARTICIPATIONS				
Renseignements détaillés sur chaque poste et participation	Plaines		Participations	
	Prépondéré	Dispositif	Prépondéré	Dispositif
Moins consolidés des biens dérivés : - Bénéficiaires - Non-bénéficiaires	68 087 260		6 473 726	
	16 163 036		4 979 326	
Moins des obligations assimilées				
Moins des titres et autres actifs				
Moins des engagements divers (*)	37 479 822		3 828 720	
Moins des dérivés consolidés				

(*) Classification arrêtée, présentée

EXERCICE 2020**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31/12/2020****ANNEXE**

I. Principaux faits marquants ayant un impact sur le budget exécuté 2020 :	- 17 -
1. Ressource fiscale	- 17 -
2. Effets de la poursuite de la procédure de suppression de postes	- 17 -
3.. Impact lié à la TUP de la société SAS Event Grand Lille (In'Event)	-17-
4. Traitement du report de taxe d'apprentissage (RTA)	-18 -
II. Principes comptables, méthodes d'évaluation des comptes	- 18 -
1. Immobilisations incorporelles et corporelles	- 19 -
2. Immobilisations mises en concession	- 20 -
3. Titre de participation	- 20 -
4. Dépréciation des comptes clients	- 20 -
5. Évaluation des stocks	- 21 -
6. Valeurs mobilières de placement	- 21 -
7. Engagements sociaux	- 21 -
8. Capitaux propres	- 21 -
9. Subventions d'investissement	- 21 -
III. Notes sur le bilan - ACTIF	- 21 -
1. Immobilisations incorporelles et corporelles – amortissements	- 21 -
2. Immobilisations financières	- 22 -
3. Stocks	- 24 -
4. Comptes courants d'associé	- 26 -
IV. Notes sur le bilan - PASSIF	- 26 -
1. Variation des fonds propres	- 26 -
2. Subventions d'investissement	- 27 -
3. Provisions pour risques et charges	- 27 -
V. Notes sur le compte de résultat	- 32 -
1. Synthèses du compte de résultat	- 32 -
2. Produit fiscal	- 33 -
3. Part contributive France Telecom	- 33 -
4. Autres charges	- 33 -
VI. Engagements hors Bilan	- 34 -
VII. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	- 34 -
1. COVID 19	- 34 -
VIII. EFFECTIFS :	- 17 -

I. Principaux faits marquants ayant un impact sur le budget exécuté 2020 :

1. RESSOURCE FISCALE

✓ Ressource courante :

La ressource fiscale courante notifiée pour 2020 est de 50 966 305 €, y compris la part malus Bretagne de 577 009 €.

✓ TACVAE de 2015 restant à percevoir :

Pour rappel, le versement de la ressource fiscale de 2015 a été impacté par le non-acquittement par certaines CCI du prélèvement exceptionnel sur fonds de roulement tel que prévu au III de l'article 33 de la loi n 2014-1654 du 29/12/2014 de finances pour 2015.

Conformément aux préconisations de CCI France, ce différentiel a été constaté en créances auprès de l'État dans les comptes annuels arrêtés au 31/12/2015, et est provisionné pour risque de non-recouvrement.

Dans les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019, le montant restant à percevoir s'élevait à 546 216 € (provisionné à 100%).

Le montant est inchangé à la clôture des comptes de l'exercice 2020.

Un argumentaire afférent à la perception d'une part du malus Bretagne (en lien avec la TACVAE de 2015) figure à la rubrique « V.2 – Produit fiscal » de la présente annexe.

2. EFFETS DE LA POURSUITE DE LA PROCEDURE DE SUPPRESSION DE POSTES

Pour rappel, la contrainte budgétaire imposée aux CCI par les pouvoirs publics depuis 2014 génère une pression sans précédent sur les équilibres budgétaires des chambres à laquelle s'ajoute la trajectoire budgétaire annoncée par le Ministre de l'Économie et des Finances à savoir, une baisse de la ressource fiscale (hors fonds de péréquation), pour la région des Hauts-de-France, de 20M€ au titre des exercices 2018 et 2019, puis des prélèvements supplémentaires pour les années suivantes (à noter toutefois une stabilisation en 2020 suite au déplafonnement de 100 M€ au niveau national).

En conséquence, l'Assemblée Générale du 27 septembre 2018 a approuvé la suppression de 121 postes budgétaires occupés au sein de l'ensemble des CCI Hauts-de-France.

Le Budget Exécuté 2020 de la CCI de Région Hauts de France traduit la poursuite de la mise en œuvre du plan de suppression de postes et notamment par rapport aux impacts financiers sur la provision CMAC (les CCI employeurs sont désormais leur propre « auto-assureur » concernant les indemnisations chômage).

3. IMPACT LIÉ À LA TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE DE LA SOCIÉTÉ IN'EVENT

Lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2020 de la CCI de Région Hauts de France, il a été voté la dissolution par transmission du patrimoine de la SAS Event Grand Lille encore appelée In'Event.

Lors de la transmission un mali de confusion de 336 361,99 € a été comptabilisé en charge financière dans les comptes de la CCI de Région Hauts de France.

4. TRAITEMENT DU REPORT DE TAXE D'APPRENTISSAGE (RTA)

La loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel (1) indique que les reports de taxe d'apprentissage restant disponibles ne doivent pas être utilisés au-delà de 4 mois de charges de fonctionnement.

(1) « Les reports de taxe d'apprentissage et de contribution supplémentaire à l'apprentissage constatés au 31 décembre 2019, excédant le tiers des charges de fonctionnement constatées de l'organisme au titre du dernier exercice clos, sont reversés à l'établissement France compétences. »

Le report de taxe d'apprentissage constaté au 31 décembre 2019 dans les comptes de la CCI de Région Hauts de France s'élève à 2 212 379 €

Compte tenu du fait que les charges de fonctionnement de l'apprentissage s'élèvent à 13 362 031 € et que 4 mois de charges de fonctionnement représentent par conséquent 4 454 010 €, le RTA est dévolu à la CCI de Région Hauts de France.

Dans l'attente de la clarification des modalités pratiques de calcul des reports de TA et de leur affectation, la publication du décret d'application étant toujours en attente de parution au JO, il a été décidé par principe de prudence de ne pas porter ce montant dans les produits exceptionnels de l'exercice 2020.

II. Principes comptables, méthodes d'évaluation des comptes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément :

- aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,
- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en application du décret n° 91.739 du 18 juillet 1991 et de l'arrêté du 27 décembre 1991 fixant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux Chambres de Commerce et d'Industrie.
- Au règlement ANC 2018-07 et ses règlements modificatifs s'il y a lieu

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement économique suivant une durée estimative d'utilisation des biens.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants s'applique à l'ensemble des services budgétaires.

La CCI de Région Hauts-de-France n'est pas revenue sur la décomposition des immobilisations des anciennes CCI. Les durées d'amortissements des immobilisations des anciennes CCI n'ont pas fait l'objet de modification. Les durées appliquées sont celles reconnues par les normes et les pratiques comptables.

Identification de la durée d'amortissement par composant :

Structure (gros œuvre) et ouvrages assimilés	15 à 80 ans
Menuiseries extérieures	10 à 25 ans
Chauffage	10 à 30 ans
Étanchéité	10 à 35 ans
Installations électriques	15 à 40 ans
Plomberie – sanitaire	10 à 30 ans
Ascenseurs	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 50 ans
Agencements intérieurs	5 à 30 ans
Logiciels	3 à 5 ans (5 ans pour les ERP)
Marques	10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres matériels	3 à 10 ans

2. IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION

Découlant de la situation réglementaire ou contractuelle qui s'établit du fait de l'État ou d'une collectivité locale, appelé « concédant », et de la CCI de Région Hauts-de-France, appelée « concessionnaire », les opérations de la concession sont intégrées dans la comptabilité du concessionnaire.

Le maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif des installations concédées, doit être recherché par le jeu des amortissements ou éventuellement celui des provisions adéquates :

- Amortissements pour dépréciation
- Provision pour renouvellement destinée à permettre leur renouvellement à leur valeur de remplacement
- Amortissement financier de caducité des biens non renouvelables (reconstitution de capitaux investis)
- Provision pour grosses réparations.

Dans la mesure où la valeur utile d'une installation peut être conservée par un entretien convenable, l'installation ne fait pas l'objet au niveau des charges d'exploitation du concessionnaire, de dotation aux amortissements pour dépréciation.

Les comptes annuels font état des amortissements de caducité et de dépréciation jugés nécessaires.

Il n'y a pas à ce jour d'immobilisations dont la durée technique d'amortissement est supérieure à celle de la concession.

3. TITRE DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur réelle de participation devient inférieure à sa valeur comptable.

4. DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS

Les règles de dépréciation restent les suivantes :

- Dotation à 100 % des créances de plus de 3 mois au 31/12/2020 et non réglées à l'arrêté des comptes.

Pour autant pour ce qui concerne les créances des centres de formation, il convient de noter les variantes suivantes :

- 1) Pas de provision sur les créances détenues sur les OPCO, le Conseil Régional, Pôle Emploi, Ministères.
- 2) Provision de toutes les sommes non recouvrées sur la période antérieure au 30/06/2020 (sous déduction des sommes considérées au 1)

5. ÉVALUATION DES STOCKS

- Les stocks d'approvisionnement ainsi que les marchandises sont valorisés au prix d'achat
- Les stocks de terrains sont évalués aux prix de revient prévisionnels
- Une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur probable de réalisation.

6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par des comptes à terme et des livrets de type « association ».

7. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Allocations d'ancienneté et allocations de fin de carrière :

Pour le périmètre CCI de Région Hauts-de-France :

Ces engagements ont fait l'objet, pour l'ensemble de la région, de versements auprès d'une compagnie d'assurance, et portent intérêts.

Celle-ci actualise chaque fin d'année les engagements restants dus.

Le montant de ces engagements est indiqué en engagements hors bilan.

8. CAPITAUX PROPRES

Les CCI n'ont pas de capital dédié. Les sommes inscrites aux comptes « 102 - Écart d'ouverture » représentent les écarts d'ouvertures constatés le 01/01/1992 suite à la réforme qui leur est désormais applicable.

9. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions pour investissement sont réintégrées dans les produits de l'exercice au même rythme que les amortissements des immobilisations concernées.

III. Notes sur le bilan - ACTIF

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES – AMORTISSEMENTS

Cf. tableaux joints en annexe du bilan et compte de résultat.

A noter pour 2020 en dehors des actifs immobilisés « apportés » par le CFA Régional (1 650 197 € de valeur brute) (1) et les acquisitions pour les Ports de Lille les principaux mouvements suivants :

- La cession de l'ensemble immobilier rue Montesquieu à Amiens (CCI Amiens-Picardie) pour une valeur de cession de 1 090 000 €.
- La cession de l'ensemble immobilier de l'aérodrome de Merville (CCI Grand-Lille) pour une valeur de cession de 70 004 €.
- La poursuite des investissements pour le CFA des métiers de la restauration. Montant des investissements de 2 213 549 € sur 2020. Mise en service en 03/2021

(1) Subventions d'équipements « apportées » pour le même montant.

2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En K€	31/12/2020
Titres de participation et autres titres immobilisés	73 843
Placements long terme (obligations et CAT)	12 674
Créances rattachées et autres prêts	23 812
Dépôts et cautionnements	57
Dépréciation titres et créances	-6 808
Total des immobilisations financières	103 578

Les variations les plus significatives en 2020 sont :

- Titres de participation et autres titres immobilisés :
 - o Sortie des titres CCI Events dans le cadre de la TUP pour 550 K€
 - o Apport au CPLE de 300 K€ suite à réduction de capital puis incorporation de compte courant.
 - o Apports C/C SPD et SEPD pour 930 K€
 - o Mise en harmonie détention participation dans la SAEM Stationnement pour + 286 K€
 - o Prise de participation complémentaire de 100 K€ dans la SCI Flandre Intérieure
 - o Mise en harmonie détention participation dans la SCI Université Catholique de Lille pour – 274 K€
 - o Acquisition de titres de participation dans la SAEML Criée de Fécamps pour 75 K€

- Cession des actions CMD pour 186 k€
- Cession d'un placement CAT venu à échéance pour 5 000 K€
- Participation complémentaire au titre du dispositif Hauts de France Prévention pour 1 500 K€
- Diminution des prêts Finorpa avec un montant de remboursement de 286 K€

a) Précisions sur les titres de participation les plus significatifs (en K€) :

DENOMINATION	Titres au 31/12/2020	Provisions au 31/12/2020	VNC au 31/12/2020
SCI GRAND HAINAUT	26 353,00		26 353,00
STE EXPLOITATION des Ports du Déroit	11 085,70		11 085,70
SCI IMMARTOIS	6 831,00		6 831,00
SCI LITTORAL HAUTS DE France	6 657,00		6 657,00
SYGOS	3 110,00	3 110,00	0,00
CREIMMO	2 100,00	671,80	1 428,20
CCI RESEAU TITRES FINORPA	1 800,00		1 800,00
GRAND LILLE EXPANSION	1 384,80		1 384,80
SOGAREL	1 488,20		1 488,20
SAGEB	1 331,10		1 331,10
CEM	1 000,00		1 000,00
SIP HLM	851,30		851,30
ARTOIS INVESTISSEMENT	809,90		809,90
GRAND HAINAUT EXPANSION	800,00	44,10	755,90
CPLÉ	700,00	700,00	0,00
RUBIKA	600,00		600,00
ATTRACTIVE VALENCIENNES	600,00		600,00
SEM VILLE RENOUVELEE	478,80		478,80
COTE OPALE EXPANSION	400,00	66,90	333,10
AUTRES TITRES	5 462,20	1 324,60	4 137,60
Total	73 843,00	5 917,40	67 925,60

b) Précisions sur les créances rattachées et autres immobilisations financières inscrites à l'actif immobilisé :

En K€	31/12/2019	31/12/2020	Variation
STE EXPLOITATION des Ports du Détroit	12 296,30	12 624,60	328,30
SP Port du Détroit	5 015,30	5 617,10	601,80
RUBIKA	1 000,00	1 000,00	0,00
Prêt Port de Béthune	775,20	775,20	0,00
ARTOIS INVESTISSEMENT	634,00	634,00	0,00
E2c	100,00	100,00	0,00
NORD CONTAINER SERVICES NCS	-15,40	-15,40	0,00
VAUBAN RENAISSANCE	4,30	4,30	0,00
Total	19 809,70	20 739,80	930,10

Les variations constatées entre 2019 et 2020 pour la SEPD et SDP concernent les intérêts (bloqués) des avances en comptes courants d'associé.

3. STOCKS

a) Stocks du service budgétaire « aménagements »

TERRITOIRE	Stocks 01/01/2020	Achats	Travaux	Destockage	Autres variations	Stocks 31/12/2020
GRAND LILLE	15 807 292			220 796		15 586 496
GRAND HAINAUT	3 101 155			542 553	130 450	2 689 052
ARTOIS	563 310				23	563 333
LHDF	6 380 333		- 42 247	43 214		6 294 872
AMIENS PICARDIE	11 313 322		863 328	2 263 729		9 912 921
Total	37 165 412		821 081	3 070 292	130 473	35 046 674

b) Dépréciation

	PROVISION AU 31/12/2019	DOTATION 2020	REPRISE 2020	PROVISION AU 31/12/2020
GRAND HAINAUT				
Z2 PAAE PROUVY	237 481	4 102		241 583
Z3 LIEU ST AMAND	114 608	2 742		117 350
Z4 ST SAULVE	990	32 979		33 969
Z5 THIAN	4 262	264		4 526
SARS ET SARS EXT	1 303		6	1 297
HERIN	48 499	39 480	1 872	86 107
AERO SUD	377 237		377 237	0
PA PORTUAIRE	533 519	2 487		536 006
MARLY	11 832			11 832
MAUBEUGE	2 353	66		2 419
CAMBRAI	1 165	15		1 180
PETITE FORET	1			1
TOTAL GRAND HAINAUT	1 333 250	82 135	379 115	1 036 270
GRAND LILLE				
WATTRELOS	80 000			80 000
LESQUIN FRETIN CRT 3	69 879			69 879
COMINES SCHUMAN	420 000			420 000
ARQUES	20 000			20 000
VENDEVILLE		279 123		279 123
TOTAL GRAND LILLE	589 879	279 123		869 002
TOTAUX				1 905 272

La dépréciation de ces stocks porte principalement sur des zones d'activité qui sont délaissées et non commercialisables en l'état.

c) Cessions de terrains

TERRITOIRE	PRODUITS DES CESSIONS	SURFACES VENDUES (en m ²)
GRAND LILLE	2 251 600 €	57 126
GRAND HAINAUT	776 013 €	112 775
LHDF	183 484 €	6 553
AMIENS PICARDIE	6 790 786 €	259 924
Total	10 001 883 €	436 378

4. COMPTES COURANTS D'ASSOCIE

En K€	MONTANT	PROVISIONS	NET
	AU 31/12/2020	AU 31/12/2020	AU 31/12/2020
SCI COTE OPALE	1 400,0		1 400,0
IRD	571,02		571,02
SCI CENTRE TERTIAIRE FLANDRE INTERIEURE	545,0		545,0
E2C	360,0		360,0
SP PORT DU DETROIT	298,92		298,92
CCI WEBSTORE (CCI.fr)	202,06	202,06	0,0
SCI POLECO	89,91	87,42	2,49
NORD CONTAINER SERVICES NCS	19,32		19,32
TOTAL	3 486,23	289,48	3 196,75

Remarque :

SCI Poléco : La provision pour dépréciation du compte-courant est portée en haut de bilan (actif immobilisé). Ce compte-courant est bloqué jusqu'à 2023.

IV. Notes sur le bilan - PASSIF**1. VARIATION DES FONDS PROPRES**

En K€	MONTANT	MONTANT	VARIATION
	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	
APPORTS	153 171,4	153 171,4	0,0
ECARTS DE REEVALUATION	2 653,5	2 653,5	0,0
RESERVES :			
RESERVE LEGALE	139,5	139,5	0,0
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	155,3	155,3	0,0
RESERVES REGLEMENTEES			
AUTRES	12 851,8	12 851,8	0,0
REPORT A NOUVEAU	134 669,7	149 816,9	15 147,2
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 147,2	16 264,3	1 117,1
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	59 236,6	71 560,8	12 324,2
PROVISIONS REGLEMENTEES			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	378 025,0	406 613,5	28 588,5
AUTRES FONDS PROPRES			
DROITS DU CONCEDANT	14 231,1	11 251,6	- 2 979,5
TOTAL FONDS PROPRES	392 256,1	417 865,1	25 609,0

2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

La quote-part de subvention virée au compte de résultat s'élève à 3 763 K€.

La variation des subventions d'investissement est de 20 135 K€ (dont apports des subventions nettes des CCI Picardes).

3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

a) Synthèse

	Provisions au 31/12/2019	Montant des Dotations 2020	Montant des Reprises 2020	Montant des virtés de compte à compte	Provisions au 31/12/2020
Litiges	1 643 359 €	0 €	433 207 €	0 €	1 210 152 €
PGE	9 787 136 €	1 878 529 €	2 214 477 €	0 €	9 451 188 €
RH	8 535 755 €	112 432 €	1 648 682 €	40 299 €	7 039 804 €
Risques	5 282 921 €	288 282 €	939 606 €	- 40 299 €	4 591 298 €
Engagements sociaux	1 090 147 €	228 335 €	276 553 €	0 €	1 041 929 €
Financier	1 227 385 €	31 333 €	259 479 €	0 €	999 239 €
TOTAL	27 566 703 €	2 538 911 €	5 772 004 €	0 €	24 333 610 €

Soit une variation entre 2019 et 2020 de – 3 233 K€.

b) Risques et charges : Litiges

La provision pour « litiges » concerne le personnel sorti.

c) PGE

	Provisions au 31/12/2019	Montant des Dotations 2020	Montant des Reprises 2020	Montant des virtés de compte à compte	Provisions au 31/12/2020
Aérodrome de Merville	356 958 €		356 958 €		0 €
Aérodrome de Roclincourt	27 000 €		15 000 €		12 000 €
Concessions portuaires	5 588 876 €	20 000 €	86 867 €		5 522 009 €
Dock Seine Nord terminal à conteneurs	624 964 €				624 964 €
Patrimoine Artois	687 440 €		468 000 €		219 440 €
Patrimoine Grand Hainaut	40 069 €	103 217 €			143 286 €
Patrimoine Grand Lille	640 029 €	1 480 312 €	506 102 €		1 614 240 €
Patrimoine Littoral Hauts de France	925 000 €	275 000 €	725 000 €		475 000 €
Patrimoine CCI Amiens Picardie	811 800 €		56 550 €		755 250 €
ZA Grand Hainaut	85 000 €				85 000 €
TOTAL	9 787 136 €	1 878 529 €	2 214 477 €	0 €	9 451 188 €

d) Risques et charges : Risques

Risques sur les opérations en cours de la CCIR Hauts-de-France pour un montant total de 4 591 K€.

Dont liées à des décisions de justice, à savoir :

- Redressement URSSAF : Toujours en cours une procédure devant le tribunal des affaires sociales pour le calcul des charges sociales du personnel vacataire, provisionné à 100 %
- Serre numérique : contentieux avec certaines entreprises ayant réalisé les travaux.

Dont provisions issues de la CCI Amiens-Picardie pour les dossiers suivants :

- Interfor :

La provision porte sur le risque d'appel en garantie de la CCI Hauts de France (en subrogation de la CCI Amiens-Picardie) pour couvrir les pertes d'exploitation de l'association INTERFOR (qui comprend un CFA)(quid incidence COVID sur les activités de formation).

En effet, en cas de liquidation, les statuts d'INTERFOR prévoient que les adhérents dont principalement la CCI Hauts de France devra combler l'éventuel mali de liquidation.

A cet égard et compte tenu que la situation nette de l'Association INTERFOR est toujours à l'équilibre à la clôture de l'exercice 2019 la provision de 1 300 K€ constituait antérieurement est maintenue.

- Sup de Co :

Au 31 12 2019 une provision de 690 K€ figurait dans les comptes de la CCI de Région Hauts de France pour « couvrir » la fin des opérations de liquidation amiable de l'association FBS (France Business School) dont l'association Groupe Sup de Co Amiens-Picardie est membre fondateur.

Les informations obtenues du mandataire liquidateur de l'association FBS à la clôture des comptes de l'exercice 2020 ont conduit à reprendre la provision antérieurement constituée.

En effet, dans le cadre de cette liquidation il s'avère qu'il reste un boni de liquidation et non un besoin de contribution complémentaire.

e) Engagements sociaux

	Provisions au 31/12/2019	Montant des Dotations 2020	Montant des Reprises 2020	Montant des virtés de compte à compte	Provisions au 31/12/2020
Aérodrome de Merville	5 672 €	1 002 €			6 674 €
Aéroport de Beauvais	158 563 €		55 191 €		103 372 €
Personnel SIC Amiens Picardie	126 940 €	134 451 €	126 940 €		134 451 €
Autres SIC	22 730 €	2 658 €			25 388 €
Concessions portuaires	776 241 €	90 224 €	94 422 €		772 043 €
TOTAL	1 090 146 €	228 335 €	276 553 €	0 €	1 041 928 €

Concernent le personnel des services industriels et commerciaux (qui ne sont pas externalisés par un contrat d'assurance).

i. Allocations d'ancienneté

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-05 du 25 mars 2004, il est obligatoire de provisionner les allocations d'ancienneté.

Allocation d'ancienneté prévue par le statut du personnel administratif des CCI pour les agents titulaires (art 22) à partir de 20 ans au service des compagnies consulaires.

Les paramètres pris en compte pour le calcul de ces allocations sont :

- Droits des salariés calculés sur la base de :
 - o 20 ans d'ancienneté : 345 points
 - o 25 ans d'ancienneté : 370 points
 - o 30 ans d'ancienneté : 405 points
 - o 35 ans d'ancienneté : 420 points
 - o 40ans d'ancienneté : 420 points
 - o Valeur du point : 4.666 euros
- Âge de départ à la retraite : 62 ans
- Probabilité de vie au terme : Table de mortalité TF 00-02 avec décalage d'âge
- Probabilité d'être présent dans la société au terme : Taux de rotation du personnel de 6 %
- Évolutions des salaires : 6 %
- Charges sociales patronales : 64 %
- Taux d'actualisation : 1.45 %

ii. Allocations de fin de carrière

Les droits acquis par les agents au titre de l'allocation de fin de carrière (art 24) sont provisionnés en tenant compte des salariés présents à la fin de l'exercice, calculés en fonction de l'âge, de l'ancienneté.

Ces allocations concernent le personnel des services industriels et commerciaux (ports, aérodromes, aménagements, Artois expo).

Pour mémoire, les allocations d'ancienneté et de fin de carrière de la CCIR Hauts de France sont externalisées chez un assureur. Le montant de ces engagements est indiqué ci-après dans la partie « engagements hors bilan ».

Les paramètres pris en compte pour le calcul de ces allocations sont :

- Âge de départ à la retraite : 62 ans
- Probabilité de vie au terme : Table de mortalité TF 00-02 avec décalage d'âge
- Probabilité d'être présent dans la société au terme : Taux de rotation du personnel de 6 %
- Évolutions des salaires : 1.80 %
- Charges sociales patronales : 64 %
- Taux d'actualisation : 1.45 %
- Taux de rendement financier : 2 %

f) Provisions RH

	Provisions au	Montant des	Montant des	Montant des	Provisions au
	31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	virtés de compte	31/12/2020
				à compte	
CMAC	7 896 900,65 €		1 030 228,00 €		6 866 672,65 €
Merville		112 412,00 €			112 412,00 €
Plan Emploi 2018	638 854,57 €		618 454,57 €	40 299,47 €	60 699,47 €
TOTAL	8 535 755,22 €	112 412,00 €	1 648 682,57 €	40 299,47 €	7 039 784,12 €

i. Départs volontaires et plan social CCIR Nord de France

Pour rappel, la contrainte budgétaire imposée aux CCI par les pouvoirs publics depuis 2014 génère une pression sans précédent sur les équilibres budgétaires des chambres à laquelle s'ajoute la trajectoire budgétaire annoncée par le Ministre de l'Économie et des Finances à savoir, une baisse de la ressource fiscale (hors fonds de péréquation), pour la région des Hauts-de-France, de 20M€ au titre des exercices 2018 et 2019, puis des prélèvements supplémentaires pour les années suivantes (à noter toutefois une stabilisation en 2020 suite au déplafonnement de 100 M€ au niveau national).

Pour faire face à ces baisses, et malgré les mesures budgétaires déjà engagées ces dernières années et renforcées à l'occasion des annonces fiscales récentes (optimisation du volet recettes par notamment un plan de développement des ressources, baisse des frais de fonctionnement courant et des budgets actions et subventions, optimisation de la masse salariale par des mesures « souples »), les équilibres budgétaires du réseau consulaire Hauts-de-France ne pouvaient être atteints sans un nouvel effort à la fois sur une optimisation des recettes et des dépenses, mais également par un effort supplémentaire global sur la masse salariale.

C'est pourquoi, l'Assemblée Générale du 27 septembre 2018 a approuvé la suppression de 121 postes budgétaires occupés au sein de l'ensemble des CCI Hauts-de-France.

En conséquence, les comptes arrêtés au 31/12/2018 intégraient donc la constatation des charges correspondant d'une part à ces 121 postes supprimés, mais également aux autres départs résultant de mesures souples mises en œuvre en parallèle pour réduire l'ampleur du plan de réduction de postes. Ces départs en mesures souples représentent 88 postes, portant à 209 la réduction totale de postes mise en œuvre.

Il en a résulté au 31/12/2018 :

- la constatation d'une charge à payer, correspondant aux indemnités de départ versées sur début 2019 et aux préavis non effectués, à hauteur de 10 704 K€

Il faut rappeler que 7 500 K€ avaient déjà été provisionnés en anticipation au bilan arrêté au 31/12/2017, suite aux premières annonces gouvernementales

- une provision pour charges liées à l'accompagnement au retour à l'emploi des collaborateurs concernés par ce plan de réduction de postes, à hauteur de 637 K€.

ii. CMAC

Le dispositif d'assurance chômage des CCI était jusqu'alors porté par la CMAC. Face à l'évolution du nombre de dossiers allocataires et des engagements financiers en jeu, l'Assemblée Générale de la CMAC du 12 juin 2018 a voté la proposition d'évolution de son modèle économique.

En substance, les dispositions nouvelles replacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de ses adhérents.

Ces dispositions auront pour conséquence de supprimer la cotisation que versent actuellement les adhérents pour lui substituer :

- D'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance
- D'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention, suivant le tarif public en vigueur (actuellement 82,30 € pour l'ouverture d'un nouveau dossier et 6,67 € par actualisation mensuelle des allocataires).

La CMAC assurera pour sa part, sur les réserves disponibles, la totalité des coûts d'adhésion obligatoire de ses adhérents à Pôle Emploi, l'avance en fonds de roulement (2 mois d'indemnisation) et l'avance sur frais de gestion (1% de l'indemnisation annuelle), les coûts de transfert et de reprise des dossiers allocataires, ainsi que des coûts de gestion courante de l'association pour les missions lui revenant en exécution de la convention (trésorerie, contrôle et refacturation aux adhérents, états nominatifs et comptaibles mensuels, déclarations aux caisses de retraite, etc.).

L'ensemble des engagements dûs par la CCIR Hauts-de-France et correspondant à ces nouvelles dispositions, évalués au 31/12/2020 et portant sur l'ensemble des allocataires présents (déjà allocataires) et à venir (suite plan de suppression de postes) connus, sont provisionnés à hauteur de 7 040 K€.

Cette évaluation a été conduite par un actuair national, désigné par la CMAC pour l'ensemble des CCI adhérentes.

g) Financier

	Provisions au 31/12/2019	Montant des Dotations 2020	Montant des Reprises 2020	Montant des virtés de compte à compte	Provisions au 31/12/2019
Risques fonds de transition PME (IRD, Finorpa)	1 029 696 €	31 333 €	171 870 €		889 159 €
Redevance VNF et domaines	25 566 €		25 566 €		0 €
Caution dossier C2FPA Merville	85 772 €				85 772 €
Risque non recouvrement prêts 1% logement	86 351 €		62 043 €		24 308 €
TOTAL	1 227 385 €	31 333 €	259 479 €	0 €	999 239 €

Fonds de transition des PME : provisions constatées sur la probabilité de non-recouvrement des fonds accordés à certaines entreprises bénéficiaires.

V. Notes sur le compte de résultat

1. SYNTHÈSES DU COMPTE DE RESULTAT

En K€	TOTAL	PORTS	HORS PORTS
Ressource Fiscale Brute	50 273,2	0,0	50 273,2
Ventes de marchandises	10 005,5	0,0	10 005,5
Production vendue	55 819,8	20 816,9	35 002,9
Chiffre d'affaires	65 825,3	20 816,9	45 008,4
Production stockée	- 1 854,9	0,0	- 1 854,9
Subventions	21 023,2	1 192,7	19 830,5
Reprises sur provisions	8 066,4	468,8	7 597,6
Transferts de charges	892,7	47,7	845,0
Autres produits	675,7	436,4	239,3
Total produits d'exploitation	144 901,6	22 962,5	121 939,1
Parts contributives	0,0	0,0	0,0
Achats de marchandises, matières premières	1 703,2	287,2	1 416,0
Autres achats et charges externes	34 468,5	7 903,3	26 565,2
Impôts, taxes et versements assimilés	7 843,0	97,9	7 745,1
Rémunération du personnel	38 219,5	4 613,8	33 605,7
Charges sociales	21 735,1	2 413,1	19 322,0
Dotations aux amortissements et provisions	23 580,0	9 713,6	13 866,4
Autres charges	7 268,4	1 014,4	6 254,0
Total charges d'exploitation	134 817,7	26 043,3	108 774,4
Résultat d'exploitation	10 083,9	- 3080,8	13 164,7
Résultat financier	- 813,6	- 669,2	- 144,4
Résultat courant avant impôt	9 270,3	- 3 750,0	13 020,3
Résultat exceptionnel	8 189,9	4 004,2	4 185,7
Impôt sur les bénéfices	1 195,8	23,2	1 172,6
Résultat de l'exercice	16 264,4	231,0	16 033,4

Par service budgétaire

en K€	SERVICE	FORMATION	PORTS	AEROPORTS	AMENAGEMENTS	DIVERS	TOTAL
	GENERAL						GENERAL
CHARGES	65 582,3	24 620,2	26 923,4	2 287,3	5 195,0	17 378,3	141 986,5
PRODUITS	76 303,3	26 778,5	27 154,5	2 301,8	6 521,3	19 191,5	158 250,9
RESULTAT NET	10 721,0	2 158,3	231,1	14,5	1 326,3	1 813,2	16 264,4

2. PRODUIT FISCAL

Le produit fiscal 2020 s'élève à :

TACFE :	39 831 543 €
TACVAE :	10 397 389 €
Rôle Compl Ex Ant :	44 328 €
TOTAL TFC :	50 273 260 € (1)

(1) Traitement du malus Bretagne :

CCI France n'ayant pas reçu de la CCIR Bretagne le montant au titre du prélèvement exceptionnel de 2015 a fait une "ponction" sur la TFC de la CCIR Bretagne.

Elle a ensuite répartie cette TFC en 2020 sur les autres CCIR dont la CCIR Hauts de France.

Cependant la CCIR Bretagne conteste cette pratique et un contentieux est en cours devant les tribunaux compétents.

Aussi et dans la mesure où CCI France pourrait être amenée à reverser cette somme à la CCIR Bretagne il a été convenu de porter la part de TFC issue de la "ponction" en compte d'attente.

Ce mode opératoire est commun à l'ensemble des CCIR au niveau national.

Le montant non porté dans le produit fiscal de 2020 au titre du malus Bretagne s'élève à 577 009 €.

3. PARTS CONTRIBUTIVES

Il n'y a plus de prélèvement France Telecom en 2020.

4. AUTRES CHARGES

Cf. tableau des contributions et autres concours consentis à des tiers.

VI. Engagements hors Bilan

Engagements sociaux versés à une compagnie d'assurance :

- total engagements actualisés au 31/12/2020 = 6 620 977 €
- total situation des contrats au 31/12/2020 = 6 576 347 €

Emprunts :

- Nantissement des comptes où sont domiciliés les remboursements de crédit.
- Garantie des emprunts de la SIP HLM (Origine CCI Amiens-Picardie) (confère document annexé) – Montant de l'engagement : 2 987 673 €.

VII. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1. COVID 19

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 a eu pour conséquence d'un arrêt ou de ralentissement de certaines activités de la CCI de Région Hauts de France sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Ce constat de non remise en question de la continuité d'exploitation est le même post clôture.

VIII. EFFECTIFS

Durée de l'emploi	régime juridique	AT	CFE	SG	CFA	Formation hors CFA	Port	Aéroport	Aménagements	PEEC	Divers	TOTAL
Année pleine	statut	221,98	64,05	174,19	106,41	107	5,06	4,45	1,2		2,18	686,52
	conv. verte											
	CDI					1,07	79,8	21	17		3	121,87
	CDD	0,33			1,42	1,08		1			0,27	4,10
	divers 1											
	divers 2			6								
	sous-total	222,31	64,05	180,19	107,83	109,15	84,86	26,45	18,2		5,45	818,49
Année partielle	statut	25,01	3,9	17,26	12,41	12,42					0,04	71,04
	conv. verte											
	CDI	2,61		1,12		0,33	17,18	1	2		0,98	25,22
	CDD	5,2	0,84	2,35	1,62	3,92	3,5	1				18,43
	divers 1	5,9	0,13	2,13	0,34	1,02	0,2	0,07			0,36	10,15
	divers 2			2								
	sous-total	38,72	4,87	24,86	14,37	17,69	20,88	2,07	2		1,38	128,04
Total général		261,03	68,92	205,05	122,2	126,84	105,74	28,52	20,2		6,83	945,33
Vacataires												
	divers 3				12,93	20,04						32,97
	divers 4				5,38	1,53						6,91

TABLEAU DES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS ET AUTRES CONCOURS CONSENTIS A DES TIERS.

Confère tableau annexé ci-joint.

